



UNION SPORTIVE CHAUVINOISE CYCLISTE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

I – ORGANISATION DU CLUB

I-1 Comité de direction

Les membres du comité de direction sont élus pour une durée de 3 ans. Pour la saison 2025-2026, le comité de direction est constitué comme suit :

AYRAULT Nicolas, BARRET Hugues, BERIGAUD Pierre, BERNARDEAU Joël, BRISSON Quentin, COLLON Christian, GABLIN Martial, GABLIN Véronique, GENDRON Fabrice, MALLET Annick, MALLET Bruno, MARTIN Emmanuel et MARTIN Louise.

Sont entrés dans le comité de direction lors de l'assemblée générale du 08/11/2025, Mrs GENDRON, COLLON, BRISSON et BARRET.

Pour l'ensemble des membres du comité de direction, le coût de la licence FFC est pris en charge par le club. Chacun des membres du comité de direction est toutefois redevable de la cotisation club fixée à 20 €.

Pour les membres d'honneur, la totalité du coût de l'adhésion (licence FFC et cotisation) est prise en charge par le club. Pour la saison 2025-2026, M. MALLET James a été reconnu membre d'honneur pour l'ensemble des services rendus au club.

Le comité de direction se réunit une fois par trimestre ou sur la demande d'un de ses membres.

I-2 Le bureau

Le bureau est élu au sein des membres du comité de direction pour une durée d'un an.

Pour la saison 2025-2026, le bureau est constitué comme suit :

- Président : MALLET Bruno
- Vice-président : MARTIN Louise
- Secrétaire : MARTIN Emmanuel
- Secrétaire adjoint : MALLET Jérémie
- Trésorier : BERNARDEAU Joël
- Trésorier adjoint : COLLON Christian

Correspondants fédérations :

- FFC : Louise MARTIN
- UFOLEP : Emmanuel MARTIN

Arbitre FFC du club :

A voir pour que Louise ou Emmanuel suive(nt) la formation gratuite proposée par la FFC.

Le bureau se réunit une fois par mois ou sur la demande d'un de ses membres.

I-3 Les commissions

I-3-1 Commission école de vélo

Pour la saison 2025-2026, la commission est constituée de :

Responsable : **Louise MARTIN**

Membres : Joël BERNARDEAU, Quentin BRISSON, Nicolas AYRAULT, Martial GABLIN, Fabrice GENDRON, Christian COLLON, Jérémie MALLET, Bruno MALLET et Emmanuel MARTIN.

La commission école de vélo a pour missions, l'organisation, la préparation et l'encadrement des séances de l'école de vélo.

Les séances ont lieu tous les samedis matin, hors vacances scolaires, de 10 h à 12 h sur le site du centre technique municipal de la commune de Chauvigny.

I-3-2 Commission équipements

Pour la saison 2025-2026, la commission est constituée de :

Responsable : **Jérémy MALLET**

Membre : Fabrice GENDRON

La commission a pour missions :

- Prendre contact avec l'équipementier.
- Proposer des équipements au comité de direction qui effectue les choix.
- Faire une offre d'équipements à l'ensemble des membres du club et recenser les besoins.
- Passer commande auprès de l'équipementier.
- Assurer la réception et la distribution des commandes.
- Assurer le suivi des stocks.

Pour la saison 2025-2026, le club offre un maillot manche courte à chacun des nouveaux licenciés.

I-3-3 Commission organisation des évènements

Pour la saison 2025-2026, la commission est constituée de :

Responsable : **Bruno MALLET**

Membres : Tous les membres du comité de direction

La commission a pour missions :

- Effectuer les démarches administratives (déclarations en mairie, préfecture, auprès des fédérations, assurance ...) préalables.
- Organiser les évènements.

Pour la saison 2025-2026, les évènements prévus sont :

- * Galette des rois : le 16/01/2026
- * Repas du club : mars 2026
- * Course UFOLEP des prix Dupont : le 17/05/2026
- * Stage club au lac de Saint-Pardoux : du 23 au 25/05/2026
- * Compétition école de vélo : le 06/06/2026
- * Nocturne FFC : le 17/06/2026
- * Course UFOLEP de l'Espinasse : le 26/07/2026
- * Loto en plein air : le 15/08/2026
- * Cyclo-cross FFC : le 25/10/2026

I-3-4 Commission sécurité et secouristes

Pour la saison 2025-2026, la commission est constituée de :

Responsable sécurité : **Jérémy MALLET**

Responsable secouriste: **Bruno MALLET**

Membres secouristes : Pierre BERIGAUD et Emmanuel MARTIN

II- PRIX DES LICENCES ET COTISATION CLUB

La cotisation club est fixée pour la saison 2025-2026 à 20 €.

Prix des licences FFC 2025-2026 : Cf. annexe 1

A noter que pour la saison 2025-2026, la licence FFC est obligatoire à partir de la catégorie U9.
Pour les pratiquants plus jeunes, seule la cotisation club est demandée.

Prix des licences UFOLEP 2025-2026 : Cf. annexe 2

III- INDEMNITÉS ET PRIMES DE RÉSULTATS

ATTENTION :

- Le versement des indemnités, des remboursements et des primes est soumis à l'approbation du comité de direction et la bonne santé financière du club.
- Le versement des indemnités, des remboursements et des primes est soumis à la complétude par chaque coureur des tableaux de résultats des **annexes 3 et/ou 4**. Ces tableaux sont à transmettre à un membre du bureau **au minimum 15 jours avant la date de l'assemblée générale**, passée cette date, aucune récompense n'est due.
- Tout coureur quittant le club ne pourra prétendre à des indemnités, défraitements ou primes.

III-1 Indemnités d'engagements

III-1-1 Engagements courses FFC

Les engagements seront remboursés aux coureurs pour chaque course départementale ou régionale terminée avec un classement dans les 20 premiers pour les catégories 1, 2, 3 et jeunes. Les engagements pour les courses de « série nationale », les championnats et les courses organisées par l'USCC seront pris en charge par le club. Néanmoins, tout coureur inscrit ne participant pas devra rembourser son engagement.

III-1-2 Engagements courses UFOLEP

Les engagements pour les courses restent à la charge des coureurs sauf pour les courses organisées par l'USCC. A noter que pour les minimes et cadets, les engagements seront gratuits. Tous les engagements aux championnats sont pris en charge par le club. Néanmoins, tout coureur inscrit ne participant pas devra rembourser son engagement.
Le club verse un forfait de 25 € pour les frais de déplacements (hors département de la Vienne et départements limitrophes) des coureurs disputant un championnat de France.

III-2 Remboursement de licences

Les licences FFC, licences et cartons UFOLEP sont à la charge des coureurs.

Toutefois, les licences pourront être remboursées pour les coureurs ayant au minimum :

- 5 courses pour les féminines et minimes.
- 10 courses pour les cadets.
- 15 courses pour les juniors et seniors.

Le comité de direction se réserve la possibilité de rembourser, suite à avis de ses membres et à titre exceptionnel, la licence à un coureur n'ayant pas atteint le nombre de courses pour des raisons qui ne lui sont pas imputables.

III-3 Primes de résultats

III-3-1 Primes pour courses FFC

a- Primes kilométriques et forfaïtaires

Des primes kilométriques ou forfaïtaires sont attribuées aux coureurs classés dans les 3 premiers, cf. **annexe 5**.

Les primes seront tributaires du nombre de participants par catégorie :

- pour 30 coureurs et plus : plein tarif
- entre 15 et 29 coureurs : 2/3 du tarif
- 14 coureurs ou moins : 1/3 du tarif

Les primes ou forfaits seront doublés pour une victoire en championnat.

b- Primes aux points USCC

Les points sont attribués aux coureurs classés dans les 15 premiers (1^e : 15 pts, 2^e : 14 pts..., 15^e : 1 pt). Le prix du point est fixé à 0,5 €.

c- Prime de classement intermédiaire (courses sur route FFC / Juniors, Seniors)

Ce classement doit être déclaré officiellement par la FFC pour donner droit à la prime kilométrique USCC. Le coureur doit se classer dans les 20 premiers.

- pour le 1^e régional dans une course de série nationale : 0,45 €/km

- pour le 1^e départemental dans une course de série nationale : 0,3 €/km

d- Autre prime FFC

Un forfait de 8 € par course sera attribué aux coureurs participant à des épreuves de série nationale et terminant dans les 20 premiers.

III-3-2 Challenge UFOLEP de l'USCC (challenge interne au club)

Le bureau fixe en fin de saison le montant de la dotation de ce challenge, dont le classement est effectué à partir du barème détaillé en annexe 6.

Toutes les courses sont ouvertes au challenge.

2 points sont attribués au-delà de la 7^e place.

III-3-3 Challenge école de vélo

Le classement est effectué par catégorie de U7 à U15.

Les points sont attribués de la façon suivante :

- 3 points pour chaque participation à une compétition école de vélo.
- 1 point par samedi de présence à l'école de vélo

IV- PROJETS 2025-2026

IV-1 Mise en place du SRAV

L'USCC propose une prestation de services de Savoir Rouler A Vélo (SRAV) aux écoles élémentaires de Chauvigny et de ses alentours. Les classes de CM1/CM2 sont ciblées.

Cette prestation est organisée de la manière suivante :

1- le club passe une convention, signée par le président, soit directement avec l'école, pour les écoles privées, soit avec le rectorat. Cette convention précise les modalités de mise en œuvre du SRAV, nombre de classes et élèves concernés, les blocs du SRAV (1,2,3) qui seront proposés et l'intervenant.

2- le club fait un devis aux écoles. Pour la saison 2025/2026, le club ayant reçu une subvention dédiée de 3200 €, les prestations seront gratuites pour les écoles. Les coûts des prestations sont les suivants :

- bloc 1 : 400 € pour 4 h d'intervention pour une classe de 24 élèves.
- bloc 2 : 400 € pour 4 h d'intervention pour une classe de 24 élèves.
- bloc 3 : 800 € pour 8 h d'intervention pour une classe de 24 élèves.

3- le club fait appel à un prestataire de service, s'il n'est pas en capacité d'assurer les interventions. Pour la saison 2025/2026, l'USCC fait appel à Louise MARTIN, responsable de l'école de vélo qui a sa propre micro-entreprise et une carte professionnelle lui permettant d'intervenir en milieu scolaire.

IV-2 Labellisation de l'école de vélo

Pour la saison 2025/2026, l'USCC va présenter au comité régional de la FFC son projet de labellisation de l'école de vélo.

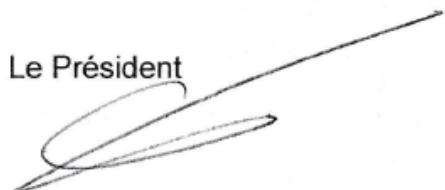
Cette labellisation permettra la reconnaissance par la FFC et devrait ainsi donner une meilleure visibilité de l'école.

Fait à : chauvigny

Pour le comité de direction

Le : 17.01.2026

Le Président



ANNEXE 1

Prix des licences FFC saison 2025/2026

PARTIE 1 - TARIFICATION

LICENCES 2026

TYPE DE LICENCE ET COÛT (tarif en euros)	TOTAL	PART COMITE NATIONAL	ASSURANCE ^a	PART FFC
COMPÉTITION				
▪ Elite professionnelle femme (en structure World Teams)	525 €	12 €	104,5 €	408,5 €
▪ Elite professionnelle femme (en structure Pro Teams)	420 €	12 €	84,5 €	323,5 €
▪ Elite professionnelle femme (en structure Continentale)	315 €	12 €	64,5 €	238,5 €
▪ Elite	230 €	12 €	44,5 €	173,5 €
▪ Open	145 €	12 €	40,5 €	92,5 €
▪ Access ^b	85 €	12 €	32,5 €	40,5 €
SPORT				
▪ Epreuve de masse ^c	67 €	12 €	21,5 €	33,5 €
▪ Loloir (activité sans compétition) ^c	67 €	12 €	21,5 €	33,5 €
JEUNESSE				
▪ Baby vélo (enfants de 2 à 4 ans)	27 €	3 €	10,5 €	13,5 €
▪ U7 - U17 (jeunes de 5 à 16 ans) <small>Activité de compétition et de loisir</small>	67 €	12 €	21,0 €	34,0 €
SANTÉ				
▪ Licence Santé (sur prescription médicale)	39 €	12 €	10,5 €	7,5 €
STAFF				
▪ Assistance Organisation <small>Immob, chauffeur, signaleur, logistique</small>	67 €	12 €	18,5 €	38,5 €
▪ Arbitre				
▪ Jeune Arbitre 14 - 18 ans	67 €	12 €	18,5 €	36,5 €
▪ Arbitre école de vélo, Arbitre club	67 €	12 €	18,5 €	36,5 €
▪ Arbitre régional et national	85 €	12 €	18,5 €	54,5 €
▪ Arbitre fédéral, national élite & International	175 €	12 €	18,5 €	144,5 €
▪ Direction Pro Femmes (Manager, directeur sportif, directeur sportif adjoint, directeur d'organisation world tour, ProBiker)	315 €	12 €	64,5 €	238,5 €
▪ Encadrement Pro Femmes <small> (Médecin, kinésithérapeute, mécanicien, assistant, organisateur classe 1)</small>	108 €	12 €	34,5 €	61,5 €
▪ Encadrement (Dirigeants, Educateurs, Médecin)	67 €	12 €	18,5 €	36,5 €
▪ Animateur/trice fédérale	417 €	12 €	18,5 €	388,5 €
▪ Animateur/trice régionale ^d	212 €	12 €	18,5 €	181,5 €
TITRE TEMPORAIRE DE PARTICIPATION				
▪ Pass Accueil Jeune ^e <small>(moins de 17 ans, valable 1 mois)</small>	25 €	4 €	10 €	11 €
▪ Pass Découverte ^e <small>(17 ans et +, valable 1 mois)</small>	30 €	4 €	13 €	13 €
▪ Pass Assistance Organisation ^e <small>(18 ans et +, valable 1 mois et pouvant être souscrit 2 fois pour deux périodes dans l'année)</small>	17 €	4 €	13 €	0 €

Pour les cyclistes professionnels hommes, les licences sont délivrées par la LNC.

- ^a Possibilité de prendre une licence individuelle sur <https://licence.ffc.fr>
- ^b Ne peut officier que sur les épreuves régionales de son comité d'origine
- ^c Enregistrement en ligne uniquement :
 - Pass Accueil Jeune : Enregistrement uniquement par les clubs
 - Pass Découverte : Enregistrement individuel ou par les clubs
 - Pass Assistance Organisation : Enregistrement individuel ou par les clubs
- ^d La part de l'assurance individuelle dans les assurances incluses dans les licences est de 6 € pour les licences de la famille Compétition, et de 2 € pour les autres.

ANNEXE 2

Prix des licences et cartonUFOLEP 2025/2026

- Prix du carton UFOLEP : 7 euros jusqu'à fin janvier 2026, 10 euros à partir du 1^e février 2026

- Prix de la licence UFOLEP 2025/2026 = prix de la licence par catégorie + prix du carton + adhésion (si non pris par ailleurs). Ce montant est arrondi à l'euro supérieur.

Ex : licence adulte : 77,5 + 7 (si avt 03/26) + 20 = 104,5 euros arrondi à 105 euros.



Tarifs AFFILIATION 2025-2026		
Affiliation Ufolep		
Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP. Assurance Responsabilité civile (RC) acquise + locaux à usages temporaires.	189,00 €	
Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association n'ont pas une licence UFOLEP / ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte / ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciées sur l'année. Ces personnes feront l'objet de délivrance de titre de participation occasionnelle (TPO). Assurance Responsabilité civile (RC) exigée pour les licenciés UFOLEP / TPO + locaux à usages temporaires	239,00 €	
Pour les structures associatives et non associatives jusqu'à CA<100 000 et qui veulent plus que l'affiliation UFOLEP PLUS ou qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées sur des manifestations de loisirs.	339,00 €	

Tarifs LICENCES 2025-2026		
Adhésions UFOPASS	Enfants	Jeunes
Licence non pratiquant (Dirigeant, animateur, officiel)	2016 et après	2009-2014
	9,00 €	9,00 €
	11,00 €	13,00 €
Licence MULTISPORT	2008 et avant	30,00 €
	12,50 €	16,50 €
	15,00 €	19,00 €
Licence MULTISPORT +	35,00 €	40,50 €
	43,00 €	48,50 €
Licence SPORTS MECANIQUES (passeport inclus activité école conduite moto et autres activités moto)	63,50 €	63,50 €
	77,50 €	
Loisirs / Compétition (29001, 29004, 29007, 29005 et 29020)	57,00 €	58,00 €
Loisirs / Compétition (29030, 29032, 29036, 29035 et 29033)	62,00 €	63,00 €
Licence MOTO-CROSS (passeport inclus)	88,50 €	93,50 €
	-	142,50 €
		173,00 €
Loisirs / Compétition (29034)		

* Pratique de loisirs = entraînement / Pratique de compétition = compétition et entraînement

En cours de saison le licencié aura la possibilité de mettre à jour sa liste d'activités pour une catégorie de licence équivalente ou supérieure.

MULTISPORT

Acro-Basket - 26030
Activité aquatique d'entretien - 21001
Activités de la forme - pratique douce - 22012
Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
Aïkido - 29011
Arbaleste - 29011
Art de la cirque - 27001
Aviron - 27002
Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
Autres activités nautiques non motorisées - 21918
Autres arts martiaux - 23013
Badminton - 25003
Basket ball - 25001
Basket ball - 23002

www.ufolep.org

Karaté - 23012
Kin-ball - 23014
Korfball - 25009
Lancer pierre - 27033
Lancer haches et couteaux - 28022
Luttes traditionnelles - 26035
Marche aquatique - 29045
Marche athlétique - 29046
Marche sportive - 27022
Match d'improvisation théâtrale - 22010
Modélisme aérien (- 25 kg) - 24030
Modélisme naval - 24012
Modélisme routier - 24013
Multisports - 29130
Musculation - Renforcement musculaire - 24014
Natation - 23002
Ostékaï - 23023
Parcours Ninja - 25021

MULTISPORT +

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Acrobathie - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biatlon - 29042
Canyoning - 29044
Cycle-Bikross - 26011
Cycle-Cyclosport - 26012
Cycle-Cyclotourisme - 26013
Cycle-Dirt - 29037
Cycle-Vélo-trail-Bike trial - 26015
Cycle-VTT - 29042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26018

ANNEXE 3

Tableau de résultats des courses UFOLEP

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT 15 jours avant la date programmée de l'AG de l'USCC

Tableau individuel de résultats de courses UFOLEP

A retourner IMPERATIVEMENT au moins 15 jours avant l'AG de fin de saison

Nom :

Prénom :

N° de licence :

ANNEXE 4

Tableau de résultats des courses FFC

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT 15 jours avant la date programmée de l'AG de l'USCC

Tableau individuel de résultats de courses FFC

A retourner IMPERATIVEMENT au moins 15 jours avant l'AG de fin de saison

Nom :

Prénom :

Catégorie :

N° de licence :

ANNEXE 5

Tableau d'indemnités kilométriques et forfaits pour les primes de résultats en courses FFC

Type de compétition FFC	Classement			
	1 ^e	2 ^e	3 ^e	
Courses sur route	Open 1	2,2 €/km	1,1 €/km	0,9 €/km
	Open 2	1,1 €/km	0,85 €/km	0,5 €/km
	Open 3	0,85 €/km	0,8 €/km	0,45 €/km
	Access 1, 2, 3 et 4	0,5 €/km	0,4 €/km	0,25 €/km
Cyclo-cross	forfait	45 €	35 €	20 €
Contre la montre	forfait	45 €	35 €	20 €
VTT	forfait	45 €	35 €	20 €
Piste	forfait	20 €	13 €	8 €
Cadets	forfait	30 €	20 €	12 €
Minimes	forfait	25 €	18 €	10 €

ANNEXE 6

Tableau des points UFOLEP pour le classement au challenge interne du club

Classement	Catégories		
	1, 2, 3 et GS	Féminines	Cadets et minimes
1°	25	10	15
2°	18	7	13
3°	16	5	11
4°	12	4	8
5°	9	3	6
6°	6	2	4
7°	3	2	3
plus de 7°	2	2	2